

Résumé technique : désherbage de la luzerne - avril 2023

Introduction

La luzerne est une légumineuse qui produit un fourrage de qualité, riche en protéines et en fibres. Elle présente néanmoins une grande sensibilité à la concurrence des adventices dans ses stades juvéniles. Une fois bien installée, elle ne redoute plus que les adventices vivaces comme le rumex ou dans une moindre mesure, le chiendent. Même si le nombre de substances actives (s.a.) est relativement limité, plusieurs possibilités de désherbage sont disponibles. Il est important de faire son choix en fonction du stade de la luzerne, du stade des adventices et du type de culture à désherber (association ou culture pure).

Quelques précautions pour éviter le salissement des luzernières

1. **La parcelle choisie doit être propre.** L'idéal est d'implanter la luzerne derrière une culture propre et « nettoyante » comme une céréale ou du maïs. Plusieurs faux semis peuvent être réalisés avant le semis. Eviter la mise en place de luzernière derrière prairie permanente ;
2. **La levée doit être rapide.** Le sol sera donc travaillé de manière optimale et le semis ne sera pas trop précoce au printemps car le sol doit être suffisamment réchauffé ;
3. **Le sol doit être fertile.** Il doit être suffisamment pourvu en potassium, phosphore, magnésium et calcium pour que la luzerne puisse être suffisamment robuste. Un chaulage juste avant le semis est dans la plupart des cas recommandé ;
4. **La fauche doit être adaptée.** Elle doit être réalisée au moment opportun et pas trop rase (minimum 8 cm de haut) ;
5. **La fertilisation avec des engrais de ferme doit être optimale.** Les engrais de ferme sont autorisés sur les associations et sur les luzernes pures (115 kg d'azote/ha/an maximum selon le PGDA IV de mars 2023). Le compost est le produit idéal car il est assainit. Les apports seront effectués sur un sol porteur pour éviter le tassement. Les matières organiques doivent être bien émiettées lors de l'épandage;
6. **L'association doit être préférée à la culture pure.** L'association est généralement plus productive et plus « sécurisante » que la culture pure. Une diminution de pieds de luzerne n'est pas forcément synonyme de fin de la culture ;
7. **Laisser fleurir une fois par an.** La fauche peut avoir lieu lorsque 10 % des boutons floraux ont éclos, toutes les luzernes ne doivent pas être en fleurs...

Malgré toutes ces précautions, il peut arriver que la parcelle soit rapidement envahie d'adventices.

Le désherbage mécanique

- Une fauche précoce d'étêtement à l'installation de la culture permet d'éliminer simplement et efficacement la plupart des adventices annuelles. La fauche est malheureusement inefficace contre les vivaces telles que les rumex ou le chiendent ;
- L'arrachage des pieds de rumex peut être effectué de manière efficace dans un sol encore relativement meuble, surtout si l'arrachage est réalisé à l'aide d'une fourche à rumex. La racine de rumex doit être arrachée sur au moins 15 cm de profondeur pour éviter les repousses ;

Le désherbage chimique

A) Sur luzerne pure installée

A1) Les antidiotylées

De 2 à 9 feuilles étalées :

- Annuelles 1,25 L/ha de **Corum**

9 feuilles étalées (2 feuilles simples et 7 ou davantage de feuilles trifoliolées) - les premiers pétales sont visibles, les boutons floraux sont nombreux mais toujours fermés (BBCH 19-59) :

- Annuelles 30 g/ha d'**Harmony Pasture**

A2) Les antigaminées

- Avant tallage des graminées : **Focus Plus** 2 L/ha pour les annuelles
4 à 5 L/ha pour le chiendent

A3) Les antigaminées et antidiotylées

En fin d'automne : 1,875 L/ha d'un produit à base de 400 g/l Propyzamide



Image 1. Maitrise des adventices avec une première coupe réalisée sur un jeune semis de luzerne (à gauche) par rapport à une situation sans fauche à droite (zone refuge).

B) Sur luzerne en association avec des graminées

- Post-émergence à partir du stade 4 feuilles pour les dicotylées annuelles
2 kg/ha de Lentagran 45 WP
- Sur mélange en place depuis plus de 6 mois à l'automne ou au printemps
25 g/ha d'Harmony Pasture

Tableau 1. Substances actives et noms commerciaux des produits autorisés sur luzerne (liste phytoweb à jour au 04/04/2023)

Substances actives (s.a.)	Produits commerciaux
Bentazone 480 g/L + Imazamox 22,4 g/L	Corum
Cycloxydime 100 g/L	Focus Plus
Propyzamide 400 g/L	Kerb 400 SC, Setanta SC, Solitaire
Pyridate 45 %	Lentagran 45 WP
Thifensulfuron methyl 50%	Harmony Pasture
209,25 g/l ester de phosphate d'alcools gras polyoxyalkylés 46,5 g/l acide oléique 348,75 g/l acides gras en C14-18 et C16-18-insaturés, esters de méthyle	Dash

Fourrages Mieux ASBL

www.fourragesmieux.be
061/210 833
0473/53 64 95 (Knoden D.)
0472/76 51 56 (Meniger G.)

Avec le soutien de

